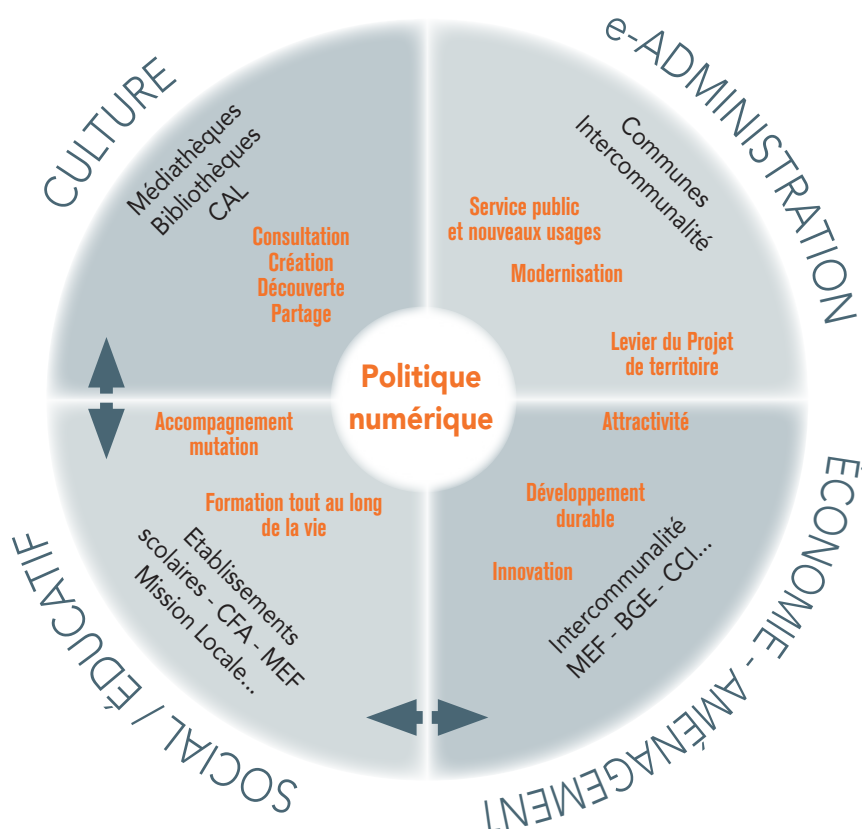


Feuille de route

Numérique

PAYS DU **CLERMONTOIS**



1. CONTEXTE

1.1. Un territoire aux nombreux atouts et une volonté affirmée

Pour appuyer son projet de territoire, la Communauté de communes du Clermontois a choisi de participer au financement des infrastructures à très haut débit de ses 19 communes et a investi pour cela près de 10 millions d'euros dans le cadre de l'opération pilotée par le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit. A court terme, cela représente un atout en termes d'attractivité. Cependant, cet avantage sera de courte durée car l'ensemble du territoire national sera couvert par le très haut débit à l'échéance 2025.

Si l'adaptation et la mise à niveau des infrastructures est indispensable, ce sont malgré tout les évolutions sociétales et la transformation des usages qui fixent la tendance. Dès lors, les collectivités qui prendront l'avantage seront celles qui se seront dotées d'une stratégie numérique :

- des contenus en termes de services publics numériques à valeur ajoutée ;
- un accompagnement des populations pour tirer le meilleur parti du numérique.

La Communauté de communes du Clermontois s'inscrit dans cette évolution et veut faire de cette mutation (3^{ème} et 4^{ème} révolutions industrielles) une opportunité. Elle conçoit l'attractivité dans un contexte où l'espace géographique physique laisse plus de place à l'espace en termes de réseaux et de nouvelles pratiques sociales et économiques.

Plus précisément, elle prend acte :

- du passage à l'ère post industrielle, dans laquelle l'essentiel de la croissance et de la valeur ajoutée se fonderont sur de l'immatériel (d'où également l'importance de la dimension culturelle) et sur des marchés de niches ;
- du nécessaire accompagnement des populations dans la compréhension de cette mutation. Une vigilance particulière doit être observée quant aux risques croissants de fracture et à la nécessité de prendre en compte les deux dimensions du territoire, à la fois rural et urbain, et les disparités qui en découlent. L'enjeu : la compréhension des évolutions et du projet politique par les citoyens ;
- des nouvelles pratiques dans le monde du travail et leurs conséquences sur le marché de l'emploi. Ainsi que des nouvelles conditions d'attractivité liées à ces évolutions (télétravail, coworking, visioconférences,...) ;
- du potentiel de créativité des nouveaux outils liés au numérique dans le monde du travail (niches de croissance, nouveaux métiers...)

- des besoins de formation (métiers émergents, dématérialisation...)
- des apports des nouveaux outils dans l'amélioration des services aux habitants notamment dans le cadre de la modernisation de la vie publique.

Le projet numérique de la Communauté de communes est transversal. Il prend ainsi en compte l'économie numérique mais également la vie quotidienne (santé numérique, tourisme, développement durable, administration...) s'intégrant ainsi à l'ensemble des compétences de l'intercommunalité.

1.2. Objectifs et principes fondateurs

La Communauté de communes du Clermontois met en place une stratégie numérique qui se donne pour objectifs :

- d'inscrire le territoire dans l'évolution de l'environnement social et économique ;
- de préciser la mise en application de Tiers-lieu pour l'ensemble du territoire ;
- d'organiser un appui aux communes en matière d'usages numériques faisant du Pays du Clermontois un territoire référent par le développement d'usages et services numériques accessibles à tous.
- de pouvoir évoluer dans une cohérence d'ensemble, efficiente, au sein d'une complémentarité d'acteurs.

La stratégie numérique du Pays du Clermontois :

- s'appuie sur le projet de territoire et intervient comme un levier de développement sur chacun des axes identifiés et des compétences de l'intercommunalité ;
- tient compte des spécificités du territoire (échelle, nombre et taille des communes, particularités géographiques, positionnement au sein de la Région Hauts de France mais également par rapport à l'influence de la région Parisienne proche) et mobilise en premier lieu l'existant ;
- est au service des communes, répond à leurs besoins spécifiques et par ordre de priorités, sur chacun des axes ;
- pour chacun de ces axes : favorise les ouvertures, l'innovation pour un mieux vivre sur le territoire et pour le rendre plus attractif ;
- progresse par fiches actions, par étapes réalistes avec bilans et repositionnements possibles, intégrant l'évolution de l'environnement et des données prospectives sans cesse réactualisées ;
- définit le Tiers-lieu comme levier et outil de convergence des axes de déploiement.

1.3. Un calendrier spécifique

La sensibilité des élus du Pays du Clermontois à la question des évolutions s'est traduite par des décisions et des pratiques structurantes, autant d'étapes qui

modèlent aujourd'hui la stratégie numérique. La réflexion et l'étude sur la réhabilitation ou reconstruction de l'ancien collège Fernel en est un élément essentiel en ce sens qu'elles portent une visée de long terme.

La feuille de route numérique s'écrit donc en deux temps :

- une phase de préfiguration qui permet dès demain d'assurer l'accompagnement aux usages numériques sur le territoire et pour chacun des axes, et de développer des pratiques ;
- une feuille de route numérique active et déployée sur l'ensemble du territoire qui s'appuie quant à elle sur un Tiers-lieu plus ambitieux au sein de l'espace Fernel.

La stratégie numérique permettra de mettre en œuvre progressivement les conditions d'un projet intégré.

2. MISE EN ŒUVRE

2.1. Les piliers de la feuille de route

Pour déployer sa feuille de route, le Pays du Clermontois s'appuie sur plusieurs piliers :

- le préalable de l'aménagement numérique (infrastructures) ;
- une gouvernance dédiée ;
- quatre axes de déploiement qui englobent l'ensemble des dynamiques du territoire ;
- un réseau d'accompagnement des usages numériques qui se fonde sur un déploiement géographique (Tiers-lieu sous forme de réseau) et s'appuie sur les structures existantes, notamment en lien avec les médiathèques et par le biais d'outils de mutualisation (portail).

2.2. Aménagement numérique

L'aménagement numérique est le préalable au développement possible des usages. Le déploiement de la feuille de route passe par le déploiement généralisé de l'Internet à Très Haut Débit fixe une couverture optimale en réseaux téléphoniques et Internet mobiles et progressivement, le développement des bâtiments intelligents.

Pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, au dernier trimestre 2017 plus de 80 % de la population (15 communes) est d'ores et déjà couverte et les 4 dernières communes seront déployées au cours de l'année 2018.

2.3. Une gouvernance dédiée

La gouvernance garantit la fluidité du lien entre :

- les élus et l'outil de pilotage dans son aspect technique ;
- les secteurs de déploiement (axes) dans leurs domaines respectifs d'expertise et d'action ;
- les acteurs du déploiement de la feuille de route et les usagers.

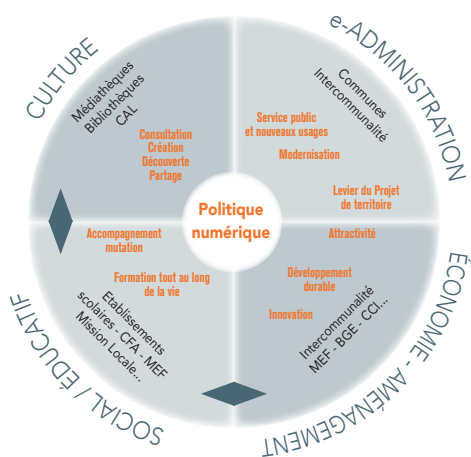
La gouvernance garantit les leviers de réussite de la stratégie numérique (logique de partenariat et de complémentarité, appropriation du sujet par les acteurs du territoire, vision territoriale et transversale du numérique).

La stratégie numérique prévoit donc :

- un élu référent ;
- un comité de pilotage ;
- un chef de projet numérique chargé du suivi et de la mise en place de la feuille de route (dont cohérence et arbitrage entre axes).

2.4. Quatre axes de déploiement

Le Pays du Clermontois définit sa stratégie numérique autour de quatre axes principaux qui mettent en lumière le caractère transversal de la politique numérique. Ces axes sont interdépendants et forment des leviers mutuels ; bien les identifier c'est permettre d'avoir une vue globale de la dynamique du territoire.



La stratégie numérique garantit donc la cohérence entre chacun des axes de manière à permettre un développement harmonieux, proportionné et juste, au service du projet de territoire dans sa globalité. Elle offre la possibilité pour les acteurs de travailler en réseau (choix du collectif et du partenariat) mais dans le même temps, elle permet à chaque acteur cette autonomie qui permet de mettre en œuvre pleinement les expertises respectives. Ceci implique à la fois une gouvernance qui se situe en amont des axes, ainsi qu'une veille informative systématique organisée au sein de chaque axe.

Les axes de déploiement identifiés sont :

- la culture ;
- l'e-administration, modernisation de la vie publique ;
- le social et l'éducatif ;
- l'économie, l'aménagement du territoire.

a. L'axe culturel

Il est défini au sens large en ce sens qu'il englobe l'art et la culture mais aussi la littératie numérique, c'est-à-dire la capacité pour la personne à utiliser les outils de son temps et s'adapter à son environnement.

Aussi bien pour l'art et la culture que pour l'apprentissage des savoirs et savoir-faire, la feuille de route numérique du Pays du Clermontois :

- favorise l'accès à la culture par le numérique ;
- favorise et développe les pratiques numériques dans l'innovation culturelle et artistique ainsi que dans l'apprentissage, pour une plus grande ouverture du champ des possibles. En ce sens, le numérique intervient comme levier de créativité et d'apprentissage ;
- s'appuie sur le numérique pour mettre en valeur des potentiels créatifs, culturels et artistiques ;
- permet des espaces de débat sur les questions liées au numérique.

La culture comprend également le travail de mémoire et la mise en valeur du patrimoine. A ce titre, le numérique constitue un levier. La feuille de route numérique intègre cet aspect et fait notamment le lien avec l'axe social/éducatif/citoyenneté (se sentir bien sur le territoire et forger une identité) et l'axe économique (tourisme).

b. L'axe e-administration, modernisation de la vie publique

Particulièrement, l'évolution du cadre réglementaire et législatif qui définit la modernisation de la vie publique engage le Pays du Clermontois dans une démocratie locale renouvelée et l'adaptation de nombre de services publics traditionnels. Cela se traduit par une série de chantiers (open data, simplification des échanges entre administrations, dématérialisation, unification de la relation avec l'utilisateur), autant d'opportunités pour une meilleure qualité de relation et de service.

La feuille de route par ses différents moyens prévoit :

- Le déploiement d'outils pour une mise en conformité avec la loi de modernisation de la vie publique dans ses différentes échéances ;
- l'Information et la formation des agents et des élus au niveau de l'EPCI ;
- l'étude de moyens numériques pour la dématérialisation des procédures et services intercommunaux par la mise en place d'un portail citoyen (unification

relation usager) qui pourra également concerner les communes dans une optique de mutualisation ;

- l'accompagnement des publics pour l'adaptation aux services dématérialisés ;
- la mise en place d'outils pour développer la relation au citoyen (qualité de service, démocratie et transparence).

Ces différents points prennent en compte d'une part la dématérialisation réglementaire : comptable, actes administratifs, open data, saisine par voie électronique, RGPD... Et, d'autre part une démarche plus globale, centrée sur l'utilisateur des services publics, destinée à simplifier l'accès aux services.

c. L'axe économie, aménagement du territoire

Pendant de nombreuses années, le développement économique pratiqué sur ce territoire a consisté à aménager des zones d'activités pour accueillir des entreprises industrielles, commerciales ou de services. La situation géographique, au centre du département, une bonne desserte routière et ferroviaire, à équidistance des autoroutes A1 et A16, et la proximité de l'île de France ont constitué des facteurs favorisant un accueil régulier ; ce qui a permis, peu à peu, de rééquilibrer le poids écrasant du secteur hospitalier (CHI notamment) dans le tissu économique local. Depuis une dizaine d'années, les mutations à l'œuvre rendent la situation un peu plus complexe et l'attractivité naturelle du territoire semble jouer de moins en moins son rôle. Plus récemment, la compétence développement économique a été renforcée par la Loi NOTRe, devenant plus complète et intégrant désormais d'autres composantes, comme le commerce ou bien encore le tourisme. La mise en cohérence de la politique économique du territoire avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Hauts de France s'est également imposée à la collectivité. C'est pourquoi, depuis le début de l'année 2017, le service ATDE (Aménagement du Territoire Développement Economique) de la Communauté de communes du Clermontois se structure et s'étoffe progressivement.

La stratégie numérique du Pays du Clermontois sur cet axe revient à :

- accompagner les acteurs économiques vers une digitalisation, les aider à l'ouverture à de nouveaux marchés ;
- encourager l'innovation et toutes nouvelles formes d'entrepreneuriat (ex : boutiques éphémères, start up weekend... ;
- développer les formes possibles d'économie sociale et solidaire ;
- favoriser le développement d'une économie durable ;
- favoriser le rayonnement du territoire sur une échelle large (ouverture de marchés) ;
- favoriser l'attractivité ; favoriser le développement numérique au sein de domaines d'activités propres au territoire, (ex :

tourisme, le thème 3 de son projet de territoire : santé et services à la personne, pour un modèle régional innovant, développement de la e-santé aussi dans le cadre de la perte d'autonomie) ;

- mettre en place, le cas échéant, des structures qui inscrivent le territoire dans la mutation économique ;
- inscrire l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, économie) dans une optique de développement durable, de manière à bénéficier des apports de la smart city, en accompagnant les mutations s'inscrivant dans cette logique ;
- s'appuyer sur les apports du numérique pour une meilleure gestion de la ville (circulation et stationnement, mesure de la qualité de l'air...) ;
- mise en place des outils numériques de responsabilité sociale et environnementale (ex : promotion des productions locales de proximité grâce au outils numériques, expérimentation de services numériques de prévention des risques environnementaux...).

d. L'axe social, éducatif, citoyenneté

La stratégie numérique mise en place par le Pays du Clermontois favorise les actions qui créent du lien et de la proximité. Elle contribue à renforcer le sentiment de proximité et à permettre des synergies, au moyen d'une animation et d'un accompagnement ainsi que par la mise en place d'outils numériques favorisant l'échange et le rapprochement des usagers. Elle contribue à la créativité et à l'émergence des potentiels des citoyens sur le territoire.

Ainsi, la stratégie numérique contribue à :

- mettre en œuvre les moyens numériques qui facilitent la vie pratique et encouragent la citoyenneté ainsi que les nouveaux modes de participation ;
- appuyer les citoyens dans l'apprentissage, dans une logique de formation tout au long de la vie ;
- offrir les outils et l'accompagnement en lien avec l'orientation et l'emploi dans un contexte de mutation numérique, particulièrement en liaison avec les nouveaux métiers ;
- soutenir et accompagner les publics dans un contexte de dématérialisation ;
- aider à l'engagement citoyen ;
- informer les publics sur les niches d'emploi et la formation aux nouveaux métiers ;
- accompagner les enseignants aux nouveaux usages pour faire des enfants des citoyens de demain ;
- développer l'e-éducation.
- mettre en place des actions de prévention et permettre des espaces de débats sur les questions liées au numérique.

2.5. Tiers-lieu : innovation et accompagnement des usages

Tout comme le mode de gouvernance et les axes de déploiement, le Tiers-lieu est un élément

constitutif essentiel de la feuille de route. C'est un lieu de convergence géographique (publics) et fonctionnel (axes). En ce sens, le Tiers-lieu joue un rôle « d'agence locale du numérique » sur laquelle peuvent s'appuyer l'ensemble des acteurs du territoire. Il favorise la créativité, l'innovation, les rencontres, les liens sociaux et l'apprentissage collaboratif, afin de faire émerger des potentiels sur le territoire. Il est donc en lien permanent avec l'ensemble des partenaires sur le territoire.

- Le Pays du Clermontois inscrit cette notion dans le cadre d'une **ambition de long terme** qui prévoit l'implantation d'un lieu au sein du futur équipement « Espace Fernel ». Il saisit l'opportunité offerte par la Région Hauts de France qui soutient de tels lieux dans une politique d'équité entre les EPCI.

- **A court terme la feuille de route prévoit un maillage** organisé de telle sorte que le Tiers-lieu réponde au principe d'équilibre et de service à l'ensemble des communes selon des besoins spécifiques. Il s'appuie sur :

- le tiers-lieu (Fablab/Médialab) déjà existant ;
- le CAL et le réseau des médiathèques (structures d'accueil potentielles) ;
- les autres lieux d'accueil disponibles selon la volonté et les besoins des communes ;
- un outil numérique de type portail permettant notamment de gérer les actualités, les alertes (remontées des besoins de la part des communes), et l'agenda (animations et inscriptions accessibles à l'ensemble des citoyens du territoire intercommunal).

L'outil ainsi défini permet de déployer des accompagnements aux usages numériques sur l'ensemble du territoire et en réponse aux besoins exprimés, quel que soit le lieu d'où émane la demande.

Il offre la possibilité d'entamer une phase de préfiguration (développement d'habitudes de fonctionnement et de travail, développement des liens entre citoyens du Pays du Clermontois) en s'appuyant sur l'existant.

> Le Tiers-lieu dans cette phase de préfiguration se définit sur trois niveaux :

- un **Fablab/Médialab**, outil intercommunal déjà fortement équipé qui déploie un catalogue d'ateliers et des rendez-vous pour l'ensemble des habitants du Pays du Clermontois ;
- des ancrages complémentaires (**Tiers-lieux ancrés**) sur des lieux d'accueil (1

à 2 lieux à identifier lors d'une étude plus poussée) ; où d'une part seront implantées des machines et matériels (type électronique) pour des ateliers de programmation et où d'autre part sera organisée sur chaque lieu une « permanence » hebdomadaire et des ateliers ponctuels dans le cadre du catalogue trimestriel ou du Tiers-lieu mobile (voir plus bas) ;

- un concept de Tiers-lieu mobile potentiellement sur toute commune pouvant accueillir des ateliers. Ce Tiers-lieu mobile répondra à des demandes émanant des communes (alertes) et s'organisera sur un portail de gestion d'alertes et sur un matériel entièrement nomade, transportable. Cela comprend : bureautique, image, vidéo mais aussi électronique Arduino, robotique, etc...

Trois niveaux de Tiers-lieux pour un projet global avec un portail commun pour : gestion de l'agenda, gestion des alertes (demandes de formation), actualités, un catalogue trimestriel d'ateliers. Une communication sur un concept global.

Trois niveaux pour plus de souplesse mais chaque commune peut bénéficier de l'ensemble des niveaux. Cette structure favorise les liens entre citoyens de chaque commune composant l'intercommunalité.

> Une offre pédagogique globale et mutualisée

Le Tiers-lieu ainsi défini est levier du territoire sur le plan des usages numériques. Il est au carrefour des axes aussi bien économique que social et éducatif, culturel et de modernisation de la vie publique avec qui il est en échange permanent. Il préfigure là encore le futur Tiers-lieu à prévoir dans « l'espace Fernel ».

Il vient par ailleurs en appui d'autres acteurs qui seront amenés à être fortement impliqués dans cette évolution numérique et dans le travail de médiation auprès des citoyens du Pays du Clermontois, notamment le réseau des bibliothèques, en accord avec les choix effectués quant au schéma de lecture publique.

Enfin, l'offre pédagogique accompagne les pratiques, elle se nourrit de l'appropriation par les publics dans le cadre de communautés d'usagers.

Chargé de mission : Gonzague PORTIER

Contact :

pelcyb.clermont@gmail.com